



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE PARIS

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2019-079

PUBLIÉ LE 4 MARS 2019

Sommaire

Assistance publique – Hôpitaux de Paris

75-2019-03-01-007 - Arrêté de délégation de signature Groupe hospitalier « APHP.5 » (12 pages)	Page 3
75-2019-03-01-008 - Arrêté Directorial modifiant l'arrêté directorial n°	
75-2016-05-04-008 du 4 mai 2016 portant délégation de signature du directeur général de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris, pouvoir adjudicateur (3 pages)	Page 16
75-2019-03-04-003 - Arrêté n° 2019-15 portant délégation de signature (2 pages)	Page 20

Assistance publique – Hôpitaux de Paris

75-2019-03-01-007

Arrêté de délégation de signature Groupe hospitalier «
APHP.5 »

Arrêté de délégation de signature

Le directeur préfigurateur du Groupe hospitalier « APHP.5 » regroupant les groupes hospitaliers Hôpitaux Universitaires Paris Centre (Cochin, Broca, La Collégiale, La Rochefoucauld et Hôtel-Dieu), Hôpitaux Universitaires Paris Ouest (Hôpital européen Georges Pompidou, Coirentin-Celton et Vaugirard) et Hôpital Universitaire Necker-Enfants malades.

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7, D. 6143-33 à D. 6143-35, R. 6147-5 et R. 6147-10,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directeurial n° 2013318-0006 modifié du 14 novembre 2013, fixant les matières déléguées par le Directeur général de l'AP-HP aux directeurs des groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun,

ARRETE

Article 1^{er}

Délégation générale de signature est donnée à :

Monsieur Jérôme ANTONINI, directeur placé auprès du directeur préfigurateur du groupe hospitalier « APHP.5 » en qualité d'adjoint,

à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion des hôpitaux regroupés dans le groupe hospitalier « APHP.5 », dans le champ d'attribution de Serge MOREL déterminé par l'arrêté directeurial n° 2013318-0006 modifié du 14 novembre 2013 susvisé.

Article 2

Délégation générale de signature est donnée à

- Madame Aude BOILLEY-RAYROLES, directrice chargée des Hôpitaux Universitaires Paris Centre, à l'effet de signer, pour ces hôpitaux, tous les actes relevant de la gestion des hôpitaux regroupés dans le groupe hospitalier « APHP.5 », dans le champ d'attribution de Serge MOREL déterminé par l'arrêté directeurial n° 2013318-0006 modifié du 14 novembre 2013 susvisé.

En cas d'empêchement de Madame Aude BOILLEY-RAYROLES, directrice chargée Hôpitaux Universitaires Paris Centre, délégation est donnée à :

- Madame Marie-Cécile MOCELLIN, directrice des affaires médicales APHP.5.

Délégation générale de signature est donnée à :

- Madame Marianne BENSALD, directrice des sites gériatriques Broca - La Rochefoucauld - La Collégiale, à l'effet de signer, pour ces sites et sans préjudice des délégations de signature

données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté n°2013318-0006 DG susvisé ;

- Monsieur Alexandre FRITSCH, directeur du site Hôtel-Dieu, à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté n°2013318-0006 DG susvisé ;

En cas d'empêchement de Madame Marianne BENSAID, directrice des sites gériatriques, BROCA/LA ROCHEFOUCAULD/LA COLLEGALE, délégation est donnée à :

- Monsieur Youness IDRISSE, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Madame Marianne BENSAID a reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice des sites gériatriques, BROCA - LAROCHEFOUCAULD - LA COLLEGALE ;

Article 3

Délégation générale de signature est donnée à

- Madame Maya VILAYLECK, directrice chargée de l'Hôpital Universitaire Necker-Enfants Malades, à l'effet de signer, pour cet hôpital, tous les actes relevant de la gestion des hôpitaux regroupés dans le groupe hospitalier « APHP.5 », dans le champ d'attribution de Serge MOREL déterminé par l'arrêté directeur n° 2013318-0006 modifié du 14 novembre 2013 susvisé.

Article 4

Délégation générale de signature est donnée à

- Madame Anne LEFEBVRE, directrice chargée des Hôpitaux Universitaires Paris Ouest, à l'effet de signer, pour ces hôpitaux, tous les actes relevant de la gestion des hôpitaux regroupés dans le groupe hospitalier « APHP.5 », dans le champ d'attribution de Serge MOREL déterminé par l'arrêté directeur n° 2013318-0006 modifié du 14 novembre 2013 susvisé.

En cas d'empêchement de Madame Anne LEFEBVRE, directrice chargée des Hôpitaux Universitaires Paris Ouest, délégation est donnée à :

- Monsieur Eric ROUSSEL, directeur des ressources humaines APHP.5.
- Madame Stéphanie TRINIOL, attachée d'administration hospitalière.

Délégation générale de signature est donnée à :

- Madame Antoinette CESARI, directrice du site Vaugirard Gabriel-Pallez à l'effet de signer pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directrice de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé de l'arrêté directeur n°2013318-0006 susvisé
- Monsieur Emmanuel LAVOUÉ, directeur du site Coentint-Celton à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directrice de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé de l'arrêté directeur n°2013318-0006 susvisé.

En cas d'empêchement de Monsieur Emmanuel LAVOUÉ, directeur du site Corentin-Celton, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Madame Antoinette CESARI, Directrice du site Vaugirard Gabriel-Pallez
- Madame Sophie MARAVAL, directrice des affaires médicales adjointe APHP.5
- Madame Alice LACAINE, attachée d'administration hospitalière pour les matières du paragraphe H de l'arrêté directeur n°2013318-006 susvisé

En cas d'empêchement de Madame Antoinette CESARI, directrice du site Vaugirard Gabriel-Pallez, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Monsieur Emmanuel LAVOUÉ, directeur du site de Corentin-Celton
- Madame Sophie MARAVAL, directrice des affaires médicales adjointe APHP.5

Article 5

Délégation de signature est donnée à :

- Monsieur Éric ROUSSEL, directeur des ressources humaines APHP.5, à l'effet de signer pour ce Groupe hospitalier tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, C, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directeur n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Marion BOUSQUIÉ, directrice des finances APHP.5, à l'effet de signer pour ce Groupe hospitalier tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directeur n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Cécile MOCELLIN, directrice des affaires médicales APHP.5, à l'effet de signer pour ce Groupe hospitalier tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, F, G, H relevant de son domaine, de l'arrêté directeur n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Marianne BENSARD, directrices des achats, services économiques et logistiques APHP.5, à l'effet de signer pour ce Groupe hospitalier tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directeur n°2013318-0006 DG susvisé.
- Monsieur Christophe GUENOT, coordonnateur général des soins APHP.5, à l'effet de signer pour ce Groupe hospitalier tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes H, K relevant de son domaine, de l'arrêté directeur n°2013318-0006 DG susvisé.
- Monsieur Serge VERDIER, directeur des investissements APHP.5, à l'effet de signer pour ce Groupe hospitalier tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F relevant de son domaine, de l'arrêté directeur n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Sandrine BRICAUD-DEWEZ, directrice des travaux et de la maintenance APHP.5, à l'effet de signer pour ce Groupe hospitalier tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F relevant de son domaine, de l'arrêté directeur n°2013318-0006 DG susvisé.
- Monsieur Gilles PIVERT, directeur des équipements APHP.5, à l'effet de signer pour ce Groupe hospitalier tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F relevant de son domaine, de l'arrêté directeur n°2013318-0006 DG susvisé.
- Monsieur Vincent VAUCHEL, directeur du pilotage et de la transformation et des systèmes d'information APHP.5, à l'effet de signer pour ce Groupe hospitalier tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, E, H relevant de son domaine, de l'arrêté directeur n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Hélène CART-GRANDJEAN, directrice de la recherche, de l'Innovation et des maladies rares APHP.5, à l'effet de signer pour ce Groupe hospitalier tous les actes ressortissants des attributions de

sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, C (pour les numéros 2,6,7,8 et 10), G, H relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG susvisé.

- Madame Aude CHABOISSIER, directrice de la communication APHP.5, à l'effet de signer pour ce Groupe hospitalier tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes J relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Monsieur Vincent BITKER, directeur du mécénat et de la politique culturelle APHP.5, à l'effet de signer pour ce Groupe hospitalier tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG susvisé.

Article 6

Délégation de signature est donnée à :

- Monsieur Christophe FIGLAREK, directeur de la qualité, gestion des risques, et relation des usagers adjoint APHP.5, à l'effet de signer pour les Hôpitaux Universitaires Paris Centre, tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes F, H, I relevant de son domaine de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Madame Diane MARTINEZ, directrice de la qualité, gestion des risques, et relation des usagers adjointe APHP.5, à l'effet de signer pour les Hôpitaux Universitaires Paris Ouest, tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes F, H, I relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Madame Florence BAGUET, directrice de la qualité, gestion des risques et relations usagers adjointe APHP.5, à l'effet de signer pour l'Hôpital Universitaire Necker-Enfants malades tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes F, H, I relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Géraldine PICHON, ingénieur principal, a effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes F, H, I de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Coryse ARNAUD, attachée d'administration hospitalière, a effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes F, H, I de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG susvisé ;

Article 7

En cas d'empêchement de Monsieur Éric ROUSSEL, directeur des ressources humaines APHP.5, délégation est donnée à :

- Monsieur Alexandre FRITSCH, directeur des ressources humaines adjoint APHP.5, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, C, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG susvisé
- Madame Charlotte CARDIN, directrice des ressources humaines adjointe APHP.5, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, C, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG susvisé
- Madame Marianne FRANIER, directrice des ressources humaines adjoint APHP.5, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, C, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG susvisé
- Monsieur Frédéric SPINHRNY, directeur des ressources humaines adjoint APHP.5, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, C, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG susvisé

- Monsieur Gérard SAINCRIT, attaché d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, H relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Monsieur Henri LE SAINT, attaché d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, H relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Coralie DE JAHAM, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, H relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Stéphanie CHAMBAUD, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, H relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Jennifer DUCLOVEL, adjoint des cadres hospitaliers, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, H relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Christine ROUZEAU, Attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, H relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Monsieur VALIN, Attaché d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, H relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.

Article 8

En cas d'empêchement de Madame Marion BOUSQUIE, directrice des finances APHP.5, délégation est donnée à :

- Madame Anne Laure DE CESARE, directrice des finances adjointe APHP.5, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Monsieur Etienne LISSILLOUR, directeur des finances adjoint APHP.5, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Monsieur Roland MULLER, attaché d'administration hospitalière principal, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Madame Catherine MAIRE, Attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Madame Nadine DURAND, Attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Madame Claire ARCHIER, Attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Madame Stéphanie LAPOUS, chargée de mission administratif, à l'effet de signer pour les Hôpitaux Universitaires Paris Ouest tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Corinne GARRIDO, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions, et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe A, C (13-14) relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Madame Pascale TETAUUPU, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions, et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe A, C (13-14) relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;

- Madame Gloria BARREAU, adjointe administrative, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions, et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe A, C (13-14) relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Madame Yvette DAVALLAN, Attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer, tous les actes liés à ses fonctions, et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe H relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Monsieur Ludovic LANGE, Adjoint des cadres, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions, et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe H relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Madame Sabrina TROUVE, Adjoint des cadres, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions, et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe H relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Madame Véronique RIDOLFI, secrétaire médicale, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions, et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe H relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Monsieur Johann MONLOUIS, Adjoint administratif, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions, et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe H relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Monsieur Gilles DARGERER, adjoint des cadres, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions, et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe H relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Monsieur Michel René VINCIGUERRA adjoint des cadres, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions, et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe H relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;

Article 9

En cas d'empêchement de Madame Marie-Cécile MOCELLIN, directrice des affaires médicales APHP.5 délégation est donnée à :

- Madame Sophie MARAVAL, directrice des affaires médicales adjointe APHP.5, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, F, G, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Florence BAGUET, directrice des affaires médicales adjointe APHP.5, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, F, G, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé
- Madame Magalie LAMBERT, attachée d'administration, hospitalière principale à l'effet de signer tous les actes pour les affaires courantes des affaires médicales énoncées au paragraphe A, F, G, H de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Madame Emilie NICOLAS attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes pour les affaires courantes des affaires médicales énoncées au paragraphe A, F, G, H de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Madame Clara HAUTELIN, attachée d'administration hospitalière, a effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, F, G, H de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.

Article 10

En cas d'empêchement de Madame Marianne BENSARD, directrice des achats, services économiques et logistiques APHP.5, délégation est donnée à :

- Monsieur Youness IDRISSE, directeur des achats, services économiques et logistiques adjoint APHP.5 à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé

- Madame Christine CAMPAGNAC-BOULIN, directrice des achats, service économique et logistiques adjointe APHP.5, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Monsieur David DAYLIES, Ingénieur Logistique, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Madame Alice LACAINE, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Béatrice ASTIE-DUTHOIS, Attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Monsieur Thierry KUHN, adjoints des cadres hospitaliers, à viser les commandes de produits hors stock et prestations de services du domaine du bureau des achats du groupe hospitalier, et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe C (2, 6) relevant de leurs domaines de compétences, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 susvisé ;
- Messieurs Hassan MORABET et Fabien BELHOMME, responsables des magasins hôteliers et de la Lingerie du Groupe Hospitalier, à viser les commandes pour les produits hôteliers et linge usage unique stockés, et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe C (2) relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Monsieur Didier CLEMENT, ingénieur responsable de la restauration, à viser les commandes relatives aux produits alimentaires stockés et hors stock alimentaire et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe C (2) relevant de leurs domaines de compétences, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Madame Saloua BEN CHEIKH, TSH, à viser les commandes relatives aux produits alimentaires stockés et hors stock alimentaire et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe C (2) relevant de leurs domaines de compétences, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Monsieur Jean-Marc PARATEYEN, TSH, à viser les commandes relatives aux produits alimentaires stockés et hors stock alimentaire et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe C (2) relevant de leurs domaines de compétences, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Mesdames Nathalie JOUAN, Dorothée ROMAND diététiciennes à viser les commandes et opérations courantes des produits diététiques hors stock et hors domaine réglementaire pharmaceutique de leurs sites respectifs ; et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe C (2) relevant de leurs domaines de compétences, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;

Article 11

En cas d'empêchement de Monsieur Christophe GUENOT, coordonnateur général des soins APHP.5, délégation est donnée à

- Madame Béatrice MOUGNE-GIRARD, coordonnatrice générale des soins adjointe APHP.5 et coordonnatrice générale des soins des Hôpitaux Universitaires Paris Centre, à l'effet de signer tous des actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes H, K relevant de son domaine de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Monsieur Philippe MAURICE, coordonnateur général des soins adjoint APHP.5 et coordonnateur général des soins de l'Hôpital Universitaire Necker-Enfants malades, à l'effet de signer tous des actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes H, K relevant de son domaine de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.

- Madame Pascale LEMASCON, coordonnatrice générale des soins adjointe APHP.5 et coordonnatrice générale des soins des Hôpitaux Universitaires Paris Ouest, à l'effet de signer tous des actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes H, K relevant de son domaine de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Malika BROTFELD, coordonnatrice générale des soins adjointe APHP.5 et coordonnatrice générale des soins adjointe des Hôpitaux Universitaires Paris Ouest, à l'effet de signer tous des actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes H, K relevant de son domaine de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG susvisé.

Article 12

En cas d'empêchement de Monsieur Serge VERDIER, directeur des investissements APHP.5, délégation est donnée à

- Madame Sandrine BRICAUD-DEWEZ, directrice des travaux et de la maintenance APHP.5, à l'effet de signer pour ce Groupe hospitalier tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Monsieur Gilles PIVERT, directeur des équipements APHP.5, à l'effet de signer pour ce Groupe hospitalier tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Josiane BETEMPS, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG susvisé;
- Madame Béatrice BARBUT-AUDUTEAU, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG susvisé.

Article 13

En cas d'empêchement de Madame Sandrine BRICAUD-DEWEZ, directrice des travaux et de la maintenance APHP.5, délégation est donnée à

- Monsieur Yann LE CORGUILLE, ingénieur en chef, à l'effet de signer pour les Hôpitaux Universitaires Paris Centre, tous les actes ressortissants des attributions de leur direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F relevant de leur domaine, de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Monsieur Damien KOCIK, ingénieur en chef, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Monsieur Jean-Pierre PATRON, ingénieur en chef, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Madame Josiane BETEMPS, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG susvisé;
- Madame Béatrice BARBUT-AUDUTEAU, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG susvisé.

Article 14

En cas d'empêchement de Monsieur Gilles PIVERT, directeur des équipements APHP.5, délégation est donnée à

- Madame Chantal SEBE, directrice des équipements adjointe APHP.5, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Fabienne BALNY, directrice des équipements adjointe APHP.5, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Annabel MEUNIER, directrice des équipements adjointe APHP.5, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Josiane BETEMPS, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG susvisé;
- Madame Béatrice BARBUT-AUDUTEAU, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG susvisé.

Article 15

En cas d'empêchement de Monsieur Vincent VAUCHEL, directeur du pilotage et de la transformation et des systèmes d'information APHP.5, délégation est donnée à

- Monsieur Patrice GARCIA, directeur du système d'information local, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, E, H relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Monsieur Jean-Louis BOULBEN, directeur du système d'information local, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, E, H, relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Florence CHAMBERY, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, E, H, relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Monsieur Jean-Marc MULET, ingénieur hospitalier et Madame Sylvie POUGEADE, ingénieur hospitalier, à l'effet de signer pour les affaires courantes uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C (2, 5, 7) et E de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Monsieur Nabil EL HAOUARI, adjoint au responsable de la Direction du Système d'Information, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, E de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG susvisé.

Article 16

En cas d'empêchement de Madame Hélène CART-GRANDJEAN, directrice de la recherche, de l'Innovation et des maladies rares APHP.5, délégation est donnée à :

- Madame Nathalie SIEDLARZ, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci dans la limite de 2500€ pour les matières énoncées aux paragraphes A, C (numéros 2,6 et 10) de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Alexia BAUR, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci dans la limite de 2500€ pour les matières énoncées aux paragraphes A, C (numéros 2,6 et 10) de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG susvisé.

- Madame Cherifa SANTANGELO, agent contractuel, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci dans la limite de 2500€ pour les matières énoncées aux paragraphes A, C (numéros 2,6 et 10) de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.

Article 17

En cas d'empêchement de Madame Aude CHABOISSIER, directrice de la communication APHP.5, délégation est donnée à :

- Madame Claire PATRELLE, directrice de la communication adjointe APHP.5 à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes J relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Christine CONAN, directrice de la communication adjointe APHP.5 à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes J relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Valérie MUNOS, directrice de la communication adjointe APHP.5 à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes J relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.

Article 18

Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution du directeur préfigurateur du Groupe hospitalier « APHP.5 » déterminé par l'arrêté n° 2013318-0006 susvisé, pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer du Groupe hospitalier Hôpitaux Universitaires Paris Centre en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative :

Sites COCHIN - BROCA - HOTEL-DIEU :

Administrateurs de garde en premier :

- Aude BOILLEY-RAYROLES, Directrice d'Hôpital ;
- Marianne BENSALD, Directrice d'Hôpital ;
- Marion BOUSQUIÉ, Directrice d'Hôpital ;
- Joëlle CANTORI, Directrice d'Hôpital mentionnée sur l'arrêté DG fixant le « pool » des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du GH ;
- Christelle CHOÏ, Directrice d'Hôpital mentionnée sur l'arrêté DG fixant le « pool » des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du GH ;
- Anne-Laure DE CESARE, Directrice d'Hôpital ;
- Christophe FIGLAREK, Directeur d'Hôpital
- Pascale FINKELSTEIN, Directrice d'Hôpital mentionnée sur l'arrêté DG fixant le « pool » des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du GH ;
- Alexandre FRITSCH, Directeur d'Hôpital ;
- Youness IDRISSE, Directeur d'Hôpital ;
- Laëtitia LAVIGNE, Directrice d'Hôpital mentionnée sur l'arrêté DG fixant le « pool » des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du GH ;
- Emmanuel LAVOUE, Directeur d'Hôpital ;
- Marie-Cécile MOCELLIN, Directrice d'Hôpital ;
- Béatrice MOUGNE-GIRARD, Directrice des Soins ;

Sites COCHIN - HOTEL-DIEU :

Administrateurs de garde en second :

- Jean Michel BRETAGNE, Ingénieur Biomédical ;
- Didier CLEMENT, Ingénieur Hospitalier ;

- David DAYLIES, Ingénieur Hospitalier ;
- Patrice GARCIA, Ingénieur Informatique ;
- Michel JUAN, Ingénieur en Organisation ;
- Magalie LAMBERT, Attachée d'Administration Hospitalière ;
- Fanny LANCRY-AUBERT, Attachée d'Administration Hospitalière ;
- Roland MULLER, Attaché d'Administration Hospitalière.
- Claire ARCHIER, Attachée d'Administration Hospitalière

Article 19

Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution directeur préfigurateur du Groupe hospitalier « APHP.5 » déterminé par l'arrêté n° 2013318-0006 susvisé, pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer à l'hôpital universitaire Necker-Enfant Malades en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative :

A. aux administrateurs de garde en premier :

- Florence BAGUET, Directrice d'Hôpital ;
- Laure BOQUET, Directrice d'Hôpital mentionnée sur l'arrêté DG fixant le « pool » des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du GH ;
- Hélène COULONJOU, Directrice d'Hôpital mentionnée sur l'arrêté DG fixant le « pool » des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du GH ;
- Etienne LISSILLOUR, Directeur d'Hôpital ;
- Pascale ROCHER, Directrice d'hôpital mentionné sur l'arrêté DG fixant le « pool » des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du GH
- Frédéric SPINHIRNY, Directeur d'Hôpital ;
- Nathalie VERGNE-LABRO, Directrice d'Hôpital mentionnée sur l'arrêté DG fixant le « pool » des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du GH ;
- Maya VILAYLECK, Directrice d'Hôpital
- Vincent VAUCHEL, Directeur d'Hôpital;

B. aux administrateurs de garde en second :

- Béatrice ASTIE-DUTHOIS, Responsable des Services Economiques,
- Sandrine BREARD, Adjointe au Responsable du pilotage médico-économique et de la facturation,
- Nadine DURAND, Responsable du pilotage médico-économique et de la facturation,
- Patrick LITTAUER, Responsable des Affaires Générales,
- Catherine MAIRE, Adjointe au directeur-adjoint chargé des Finances et de la Recherche,
- Christine ROUZEAU, Adjointe au directeur-adjoint chargé des Ressources Humaines,
- Eric VALIN, Responsable de la Gestion des carrières et du Budget à la Direction des Ressources Humaines.
- Alexia BAUR, Responsable de la cellule recherche et innovation

Article 20

Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution directeur préfigurateur du Groupe hospitalier « APHP.5 » déterminé par l'arrêté n° 2013318-0006 susvisé, pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer du Groupe hospitalier Hôpitaux Universitaires Paris Ouest en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative :

Administrateurs de garde en premier :

- Malika Brotfeld, Coordinatrice générale des soins adjoint
- Charlotte Cardin, Directrice d'Hôpital ;
- Hélène Cart-Grandjean, Directrice d'Hôpital ;

- Antoinette Cesari, Directrice d'Hôpital ;
- Marianne Franier, Directrice d'Hôpital ;
- Anne Hegoburu, Directrice d'Hôpital mentionnée sur l'arrêté DG fixant le « pool » des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du GH ;
- Anne Lefebvre, Directrice d'Hôpital ;
- Pascale Lemasçon, Coordinatrice générale des soins
- Anne Lestienne, Directrice d'Hôpital ;
- Sophie Maraval, Directrice d'Hôpital ;

Administrateurs de garde en second :

- Coryse Arnaud, attachée d'administration hospitalière
- Carole Chatillon, TSH
- Alice Lacaine, attachée d'administration hospitalière
- Séverine Le Floch, attachée d'administration hospitalière
- Christine Maignan, adjoint des cadres
- Michèle Pauly, directrice d'hôpital conformément à l'annexe II de l'arrêté du 14 octobre 2015 susvisé.
- Pascale Tetauupu, attachée d'administration hospitalière
- Stéphanie Triniol, attachée d'administration hospitalière
- Joël Willi, attaché d'administration hospitalière
- Murielle CLAREBOUT-DELAULNE, attachée d'administration hospitalière
- Nabil EL HAOURI, ingénieur en chef
- Nathalie SIEDLARZ, attachée d'administration hospitalière

Article 21

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris.

Paris, le 1^{er} Mars 2019

Le directeur préfigurateur du Groupe hospitalier APHP.5

SIGNÉ

Serge MOREL

Assistance publique – Hôpitaux de Paris

75-2019-03-01-008

Arrêté Directorial

modifiant l'arrêté directorial n° 75-2016-05-04-008 du 4
mai 2016 portant délégation de signature du directeur
général de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris,
pouvoir adjudicateur

Arrêté Directorial –

modifiant l'arrêté directorial n° 75-2016-05-04-008 du 4 mai 2016 portant délégation de signature du directeur général de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris, pouvoir adjudicateur.

Le directeur général de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris,

Vu le code de la santé publique et notamment les articles R. 6147-5 et D. 6143-33,

Vu l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique,

Vu le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique,

Vu l'arrêté directorial n° 75-2016-05-04-008 du 4 mai 2016, portant délégation de signature du directeur général de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris, pouvoir adjudicateur,

Vu l'arrêté directorial 75-2018-10-04-006 du 5 octobre 2018 modifiant l'arrêté directorial n° 75-2016-05-04-008 du 4 mai 2016,

Vu l'arrêté directorial n° 75-2019-01-11-007 modifiant l'arrêté directorial n° 75-2016-05-04-008 du 4 mai 2016,

Vu l'arrêté directorial n°2019-ANA401 2019 – 02 0001 du 7 février 2019 portant nomination de Monsieur Vincent-Nicolas DELPECH comme Directeur préfigurateur du groupe hospitalier APHP.7 regroupant les groupes hospitaliers Hôpitaux Universitaires Paris Nord Val de Seine, Hôpitaux Universitaires Saint Louis, Lariboisière Fernand Widal et Hôpital Universitaire Robert Debré,

Vu l'arrêté directorial ANADDG 2018 – 12 0004 portant nomination de Monsieur Philippe SIBEUD en qualité de directeur du site de l'hôpital Paul Doumer,

Vu l'arrêté directorial ANADDG 2019 – ANA 401 2018 01-001 indiquant que M. Pierre Emmanuel LECERF assure, en sus de ses fonctions, l'intérim de la DEFIP,

Vu l'arrêté directorial ANADDG 2019 – ANA 401 2019 02-0012 indiquant que M. Renaud CATELAN assure, en sus de ses fonctions, l'intérim de l'agence générale des équipements et produits de santé (AGEPS),

Vu l'arrêté directorial modifiant l'arrêté no 2013318-0007 du 14 novembre 2013 modifié, portant délégation de signature aux directeurs de pôles d'intérêt commun (directeurs des services centraux),

ARRETE

ARTICLE 1er: L'article 4 de l'arrêté directorial n° 75-2016-05-04-008 susvisé est modifié comme suit :

Les agents auxquels les délégations prévues à l'article 3 sont consenties, sont :

A : Pôles d'intérêt commun en charge des achats centraux

-Agence générale des équipements et produits de santé – école de chirurgie

M. Renaud CATELAN, directeur par intérim,

-Achats centraux hôteliers, alimentaires et technologiques

Mme Muriel BROSSARD-LAHMY, directrice,

-Direction économique, financière, de l'investissement et du patrimoine

M. Pierre Emmanuel LECERF, directeur par intérim,

-Direction des systèmes d'information

M. le Dr Laurent TRELUYER, directeur,

-Centre de la formation et du développement des compétences

M. Odon MARTIN-MARTINIERE, directeur,

-Direction des Affaires Juridiques

Mme Charline NICOLAS, directrice

B : Unités autonomes opérationnelles

-Groupe hospitalier Hôpitaux Universitaires Paris – Seine-Saint-Denis

M. Didier FRANDJI, directeur,

-Groupes hospitaliers Hôpitaux Universitaires Pitié-Salpêtrière – Charles Foix et Hôpitaux Universitaires Est Parisien

Mme Christine WELTY directrice préfiguratrice du groupe hospitalier « APHP.6 »,

-Groupes hospitaliers Hôpitaux Universitaires Paris Centre, Hôpitaux Universitaires Paris Ouest et Hôpital Universitaire Necker-Enfants malades :

M. Serge MOREL, directeur préfigurateur du groupe hospitalier « APHP.5 »,

-Groupes hospitaliers Hôpitaux Universitaires Paris Nord Val de Seine, Hôpitaux Universitaires Saint Louis, Lariboisière Fernand Widal et Hôpital Universitaire Robert Debré

M. Vincent-Nicolas DELPECH, directeur préfigurateur du groupe hospitalier « APHP.7 »,

-Groupe hospitalier Hôpitaux Universitaires Paris – Ile-de-France Ouest

Mme Anne COSTA, directrice,

-Groupe hospitalier Hôpitaux Universitaires Paris-Sud
Mme Martine ORIO, directrice par intérim,

-Groupe hospitalier Hôpitaux Universitaires Henri _ Mondor
Mme Edith BENMANSOUR Le LAY, directrice,

-Hôpital marin d'HENDAYE
M. Pascal HOOP, directeur,

-Hôpital San-Salvador
Mme Sandrine CURNIER-HILARIO, directrice,

-Hôpital Paul Doumer
M. Philippe SIBEUD, directeur,

-Hospitalisation à domicile
Mme Laurence NIVET, directrice,

-Sécurité, Maintenance et Services – Service Central des Blanchisseries – Service Central des Ambulances
M. Jean-Charles GRUPELI, directeur,

Agence générale des équipements et produits de santé – école de chirurgie
M. Renaud CATELAN, directeur par intérim,

-Achats centraux hôteliers, alimentaires et technologiques
Mme Muriel BROSSARD-LAHMY, directrice,

-Direction économique, financière, de l'investissement et du patrimoine
M. Pierre Emmanuel LECERF, directeur par intérim

-Direction des systèmes d'information
M. le Dr Laurent TRELUYER, directeur,

-Centre de la formation et du développement des compétences
M. Odon MARTIN-MARTINIERE, directeur,

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Ile de France, Préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 1^{er} mars 2019

SIGNE,

Martin HIRSCH,

Directeur Général de l'AP-HP

Assistance publique-Hôpitaux de Paris

75-2019-03-04-003

Arrêté n° 2019-15
portant délégation de signature

Arrêté n° 2019-15
portant délégation de signature

Le directeur général adjoint par intérim,

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L. 6143-7, L. 6147-1, R. 6147-5 et R. 6147-10 ;

Vu la décision n° 2011-053 DG du 9 mai 2011 modifiée, fixant la liste des pôles d'intérêt commun de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté n° 2014274-0001 du 1^{er} octobre 2014 relatif à l'organisation et aux missions de la direction de l'organisation médicale et des relations avec les universités (DOMU),

Vu l'arrêté ANADDG 2018-09 0006 du 18 septembre 2018 nommant François CREMIEUX directeur général adjoint par intérim,

Vu l'arrêté n° 75-2018-09-20-006 du 20 septembre 2018 portant délégation de signature du directeur général adjoint par intérim,

ARRETE

Article 1 :

Délégation permanente est donnée à Mme Hélène OPPETIT, directrice d'hôpital, responsable du département des ressources, à l'effet de signer, dans la limite des attributions de la DOMU, tous les actes, arrêtés et décisions de toute nature relevant du fonctionnement de la DOMU.

Article 2 :

Délégation permanente est donnée à Mme Christine GUERI, ingénieur hospitalier, responsable du département qualité - gestion des risques à la DOMU, à l'effet de signer, dans la limite des attributions de la direction, tous les actes, arrêtés et décisions de toute nature relevant du fonctionnement de la DOMU.

Article 3 :

Délégation permanente est donnée à M. Jean-Guilhem XERRI, praticien hospitalier, responsable préfigurateur du département de l'organisation médicale, à l'effet de signer, dans la limite des attributions de la direction, tous les actes, arrêtés et décisions de toute nature relevant du fonctionnement de la DOMU.

Article 4 :

Délégation est donnée à M. Olivier TRETON, directeur d'hôpital, chef du service « ressources humaines médicales » à l'effet de signer tous les actes, arrêtés et décisions de toute nature relevant de son champ d'attribution :

Article 5 :

Délégation est donnée à Mme Delphine LEBIGRE, attachée d'administration hospitalière, responsable du bureau des Internes, des étudiants et praticiens étrangers en formation dans le département des ressources humaines médicales, à l'effet de signer, tous les actes relevant de la validation des décisions de toutes les formes de disponibilités des internes dans le logiciel de gestion administrative HRA.

Article 6 :

Les titulaires de la présente délégation assureront la publicité des actes qu'ils auront signés en vertu de cette délégation, conformément à l'article R. 6143-38 susvisé du code de la santé publique.

Article 7 :

Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté n° 75-2018-09-19-018 du 19 septembre 2018.

Article 8 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

À Paris, le - 4 MARS 2019


François CREMIEUX